

Enlever l'autorité parental a mon ex compagnon

Par stela, le 29/07/2009 à 14:26

Bonjour,

j'ai une fille de 10 ans mais je ne vie plus avec son pére avec qui je n'ai jamais été mariée. Je me suis remise avec quelqun d'autre et nous avons eu des enfants. j'ai un jugement qui dit que j'ai le droit a une pension alimentaire pour elle mais ce dernier ne travallant pas je ne recoie rien du tout. De plus il la prend seulement quand bon lui semble et depuis peu il a décidé de ne plus la prendre de tout car elle est (moi également) en contacte avec son ex femme (sms a l'appui).

J'aimerais lui enlever son autorité parental (mais bien sur si ma fille veut aller le voir et qu'il le veut aussi, elle le pourra toujours.). Et j'aimerai que mon conjoint puisse lui exercer une autorité parental reconnue.

Merci de m'aider et de prendre quelque minute pour moi.